

Réponse à l'interpellation de Madame Céline Fassotte

Concerne : Les pouvoirs publics, Intradel ou le capitalisme des fèces

Madame la Cheffe de groupe,

Je tiens à rappeler qu'à Liège, chaque ménage qui paie la taxe urbaine reçoit l'équivalent d'un sac jaune par semaine. Cela fait une cinquantaine de sacs offerts, qui évitent le recours aux achats de sacs supplémentaires.

J'ajoute que les ménages à bas revenus bénéficient du taux réduit (30 € par an pour un isolé, et 45 € pour un ménage), et je dois vous faire une annonce : le collège communal a décidé d'exonérer ces ménages à bas revenu de la taxe urbaine 2020 : ce sera donc 0 € pour eux en 2020.

Enfin, il est important de préciser qu'Intradel permet désormais de mettre dans les sacs bleus de nombreux déchets qui allaient auparavant dans le jaune : il y a donc désormais plus de place dans les sacs jaunes.

Cela étant, et puisque vous m'interrogez en ma qualité de Président d'Intradel, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai exigé – et obtenu – un report à 2022 de l'entrée en vigueur de l'interdiction des langes dans les conteneurs verts.

Ce report doit permettre aux communes de revoir leurs règlements taxes pour éviter que ces volumes de langes n'engendrent une hausse des factures.